



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal**  
**du vendredi 12 décembre 2025 – 19h00 – Foyer de la Grande Salle**

---

**Présidence** : Mme Carolien TERINK HUNZIKER

**Personnes excusées** : Mmes Carole BOURGEOIS et Isaline PROBST SCHÄR ainsi que MM. Pascal CIABURRI, Nicolas GOLAY, Robin HOTTELIER, Jérôme MAGNIN, Simon NOBLE, Corentin PASCHE, Jean-Marie RENAUD et Olivier SCHÄR.

M. le Municipal Philippe REYMOND est également excusé.

**Personne absente** : *aucune*

\* \* \*

Mme la Présidente Carolien TERINK HUNZIKER souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi qu'au public présent et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **35** membres présents, le quorum (fixé à **26** membres) est atteint. Le Conseil communal peut valablement délibérer.

La Présidente demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour se présente comme suit :

1. **Communications du Bureau**
2. **Préavis 09-2025 : Budget 2026, rapport de la commission des finances**
3. **Préavis 10-2025 : Ajustement du bilan pour le passage au MCH2, rapport de la commission des finances**
4. **Informations de la Municipalité**
5. **Divers et propositions individuelles**

## **1. Communications du Bureau**

En raison du rythme d'enchaînement des séances du Conseil communal, la Présidente informe que l'approbation du PV de la séance du 12 novembre sera portée à l'ordre du jour de la première séance de l'année 2026.

La Présidente informe que le Bureau a reçu trois propositions de don de jetons de présence :

- Mme Nathalie BUSSARD propose de soutenir la Société d'Apiculture de Bière en lien avec la lutte contre le frelon asiatique.
- M. Nicolas JACQUIER propose de soutenir la commune de Blatten.
- M. Andrea TASINATO propose de soutenir l'Association « Roule ma poule ».



l'Assemblée soutient majoritairement la proposition de Mme Nathalie BUSSARD.

La Présidente remercie la société de gym pour ses soirées annuelles qui ont permis de voyager autour du monde depuis la Grande salle. Des remerciements sont également adressés à l'ADIG pour le concert de l'Avent organisé à l'Eglise le 7 décembre dernier.

#### Dates à venir

- 13 et 14 décembre : concerts annuels de la Fanfare
- 16 décembre : visite du Père Noël au collège du Marais organisée par l'ADIG
- 24 décembre : veillée de Noël sous le sapin à la Place de l'Union organisée par l'ADIG
- 31 décembre : réveillon « chic et fluo » organisé par la Fanfare
- 1<sup>er</sup> janvier : traditionnel concert de la Fanfare avec choucroute organisé par la commune
- 2 janvier : bal à la Cantine des fêtes
- 14 janvier : soirée jeux de société organisée par l'ADIG
- 18 janvier : loto organisé par l'USL
- Janvier : les Amis de Gimel présentent leur nouveau spectacle « Silence, on tourne »
- 9 février : séance du Conseil communal

## **2. Préavis 09-2025 : Budget 2026, rapport de la commission des finances**

La Présidente passe la parole à M. Florian Magnin, rapporteur, qui donne lecture intégrale du rapport de la commission des finances.

La parole est donnée à l'Assemblée.

M. Stéphane BOURGEOIS : remercie la CoFin pour son rapport et partage les conclusions formulées.

i) s'agissant du budget de l'année précédente, lequel présentait également un déficit d'égale importance, qu'en est-il des projections pour l'année 2025 ? Allons-nous à nouveau constater un excédent comme pour les années antérieures ?

ii) si l'on devait augmenter les impôts pour équilibrer le budget, solution qui ne serait bien entendu par acceptable, de combien de point devrait-on l'augmenter ?

iii) la CoFin a fait le choix de ne pas relancer le débat sur l'acquisition du bus du centre des jeunes et on la comprend. Cette situation est toutefois symptomatique de dépenses réalisées qui ne sont pas nécessairement indispensables et qui, dans la durée, apparaissent comme difficiles, voire impossible à remettre en question. Et ce type d'exemple, il en existe beaucoup. Une analyse systématique et complète des dépenses apparaît dès lors fondamentale. Elle constitue un préalable indispensable à toute discussion sur une quelconque hausse d'impôt future.

iv) le comité de direction de l'ASSAGIE a constaté, dans le cadre de l'analyse de ses finances, que la part des parents avait sensiblement diminué passant – de mémoire – à 40% il y a 10-15 ans à 34-35% aujourd'hui. Ceci en raison du fait que la participation des parents n'a pas fait l'objet d'indexation au fil des ans conduisant à une augmentation de celles des communes. Voilà des questions qui doivent être empoignées par le comité de direction dont nous avons un représentant au sein de la Municipalité. Qu'en est-il également de l'augmentation de 170'000 francs de la partie « scolaire » de l'ASSAGIE ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO :

i) et ii) s'agissant de l'encaissement des impôts, les recettes sont à peu de choses près identiques à l'année précédente, à l'exception des impôts sur les successions. S'agissant des dépenses générales de la compétence de la commune, celles-ci sont stables et conformes au budget. L'année n'est toutefois pas encore terminée et il faut encore voir quels seront les résultats de la péréquation. S'agissant du point d'impôt, celui-ci se monte à 75'000 francs



M. Heinz FORRER :

iv) la part des parents se monte à 40,3%, celle des communes à 39% et les diverses autres subventions et participations inter réseau à 20,7%. La somme de 170'000 francs correspond à la somme calculée par l'ASSAGIE et reprise dans le budget par notre boursière. A noter que la commune de Gimel a un taux de scolarisation plus élevé que les autres communes à 13,5% contre une moyenne de 11,1% ce qui a aussi un effet sur le montant de notre participation.

M. le Syndic Philippe REZZONICO :

iv) complète les propos de M. FORRER en ajoutant que la construction du collège de Féchy pour 20 millions de francs a également pesé dans l'augmentation des coûts. 30 millions de francs doivent également être investis à Aubonne pour un nouveau collège. Ces coûts se retrouvent ensuite intégrés dans les frais de location des bâtiments à charge de l'ASSAGIE et donc des communes.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente fait voter les conclusions comme suit :

*Le Conseil communal décide :*

1. *D'adopter le budget 2026 tel que présenté qui boucle avec un déficit de 487'816 fr.*

Par **34 OUI, 0 NON et 0 ABSTENTION** le préavis 09-2025 **est accepté.**

M. le Syndic Philippe REZZONICO : remercie le Conseil communal pour ce vote positif et profite pour rappeler qu'au cours de la présente législature (2021 à ce jour), la commune a réalisé pour 9.834 millions d'investissements avec une dette au 30 juin 2021 de 17,186 millions contre 17,823 millions au 30 novembre 2025. Ainsi, pour près de 10 millions d'investissements réalisés durant la législature, notre dette a augmenté de moins d'un million ce qui est tout de même réjouissant. S'agissant de la future commune, celle-ci devrait économiser entre 200'000 et 250'000 francs dans le cadre de la péréquation. Ce budget devra également être présenté aux autres communes de façon à pouvoir préparer, le moment venu, le budget 2027.

### **3. Préavis 10-2025 : Ajustement du bilan pour le passage au MCH2, rapport de la commission des finances**

La Présidente passe la parole à M. Florian MAGNIN, rapporteur, qui donne lecture intégrale du rapport de la commission des finances. La CoFin signale dans son rapport que la conclusion du préavis municipal contient toutefois une petite coquille à la ligne 9282.070 :

9282.070 – Réserve facture sociale / péréquation ~~dans la réserve de politique budgétaire~~  
La partie biffée doit être mise à la ligne.

La Présidente demande si la Municipalité accepte la remarque formulée par la CoFin.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : accepte la remarque

La Présidente informe que cette modification sera inscrite au procès-verbal.

La parole est donnée à l'Assemblée.



M. Lionel WEBER : demande comment le passage aux normes MCH2 permet d'avoir pour 450'000 francs de produits supplémentaires.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : les fonds de réserve cités dans le préavis figurent tous au bilan 2024. Les normes MCH2 limitent l'existence de certains fonds de réserve d'où la nécessité de transférer certains fonds de réserve existants. Une part de la réserve est utilisée pour réduire le déficit du budget 2026.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente fait voter les conclusions amendées comme suit :

*Le conseil communal décide :*

*1. De dissoudre les fonds de réserve suivants :*

*9280.030 FDS renouvellement réseau du gaz ;  
9280.040 FDS renouvellement service électrique ;  
9281.001 FDS renouvellement véhicule forêts ;  
9281.010 FDS renouvellement Unimog ;  
9281.020 FDS renouvellement Grande Salle ;  
9282.001 Réserve chemins forestiers ;  
9282.010 Réserve travaux futurs ;  
9282.011 Réserve transformation et rénovations  
9282.020 Réserve forestière ;  
9282.030 Réserve Centre des jeunes ;  
9282.050 Rénovation Hôtel de l'Union ;  
9282.065 Réserve Souris verte ;  
9282.070 Réserve facture sociale/péréquation ;*

*dans la réserve de politique budgétaire.*

*2. De reclasser l'immobilisation suivante :*

*Chalet d'alpage Mont Bally ;*

*du patrimoine financier au patrimoine administratif.*

|                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Par <b>34 OUI</b> , <b>0 NON</b> et <b>0 ABSTENTION</b> le préavis 09-2025 <b><u>est accepté.</u></b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### **4. Informations de la Municipalité**

La parole n'est pas demandée par la Municipalité.

#### **5. Divers et propositions individuelles**

Mme Nathalie BUSSARD : remercie l'Assemblée d'avoir fait don de ses jetons de présence en faveur de **la Société d'Apiculture de Bière** et explique le procédé permettant de détecter la présence d'un nid de frelons asiatiques.



## Conseil communal de Gimel

Mme Sophie CROISIER : demande quelles informations sont données à un nouvel habitant lorsqu'il s'installe dans notre commune ? Est-ce qu'on lui présente les activités de la commune, les associations locales ou toute autre information destinée à son intégration ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : beaucoup d'informations sont disponibles sur le site internet de la commune et l'administration communale répond volontiers aux questions qu'on lui pose.

M. Maxime JAQUILLARD : informe qu'à l'occasion de Noël, la paroisse de la communauté évangélique organise, le 20 décembre, la projection de deux films à la Grande salle sur le thème de la Nativité avec, pour conclure, un concert de Mme Sandra BAUDIN.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : prononce quelques mots en guise de rétrospective de l'année écoulée.

Mme la Présidente Carolien TERINK HUNZIKER : adresse également sa rétrospective de l'année écoulée.

Après le contre-appel, la Présidente lève la séance, il est 20h05.

La Présidente

Le Secrétaire

Carolien Terink Hunziker

Florian Magnin